

ING Canada dépose un prospectus simplifié préalable de base provisoire

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE NE PEUT ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU TRANSMIS AUX ÉTATS-UNIS OU PAR L'ENTREMISE D'UNE AGENCE DE DIFFUSION OU D'UN SERVICE DE PRESSE AUX ÉTATS-UNIS.

ING Canada Inc. (TSX : IIC) a annoncé aujourd'hui qu'elle a déposé un prospectus simplifié préalable de base provisoire auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada. Les dépôts permettront à ING Canada d'offrir sur une période de 25 mois une combinaison de titres d'emprunt, d'actions privilégiées et d'actions ordinaires d'une valeur ne dépassant pas un montant global de un milliard de dollars canadiens, sous réserve de l'obtention d'un visa relatif à un prospectus simplifié préalable de base définitif. Ces dépôts remplacent un prospectus semblable déposé en septembre 2005.

La nature, l'envergure et le moment de tout financement dépendront de l'évaluation par ING Canada de ses besoins de financement et des conditions générales du marché. Au moment où tout titre visé par le prospectus préalable de base sera offert à la vente, un supplément de prospectus sera déposé et définira les dispositions applicables aux titres proposés. Sauf indication contraire dans le supplément de prospectus, ING Canada utilisera le produit net de la vente de titres pour répondre aux besoins généraux de la société.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres, de même qu'il ne peut y avoir de vente de titres dans quelque province ou territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant son inscription en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'une telle province ou d'un tel territoire. Les titres qui seraient émis ne seraient pas inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933 et ne seraient pas offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, dans ses territoires, dans ses possessions et dans d'autres régions sous sa juridiction, ou pour le compte ou à l'avantage d'une personne des États-Unis (au sens que donne à cette expression le Règlement S pris en application de la Securities Act of 1933), sauf dans le cas de certaines transactions exemptées de ladite Loi.

ING Canada est le plus important fournisseur d'assurance de dommages au pays. Elle offre des produits d'assurance automobile, habitation et responsabilité aux particuliers et aux entreprises par l'entremise de ses filiales d'assurance.

Relations avec les médias :

Gilles Gratton - Vice-président, Communications

416 217 7206

gilles.gratton@ingcanada.com

Relations avec les investisseurs :

Michelle Dodokin – Vice-présidente, Relations avec les investisseurs

416 344 8044

michelle.dodokin@ingcanada.com

<https://salledepresse.intactfc.com/2007-10-16-ING-Canada-depose-un-prospectus-simplifie-prealable-de-base-provisoire>